

<u>Date de convocation</u> 18 mars 2022	L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Alain DESJEAN, Maire
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11	<u>Etaient présents :</u> Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri <u>Absente excusée :</u> Marie Nicole <u>Secrétaire de séance :</u> Tessier Cécile

Compte administratif 2021

Monsieur le maire sort de la séance.

Monsieur Gilles LAVEDRINE, premier adjoint, présente le compte administratif 2021.

Recettes de fonctionnement	356 749,83 €
Dépenses de fonctionnement	228 355,84 €
Résultat de l'exercice	128 393,99 €
Résultat antérieur reporté	190 582,71 €
Résultat d'exploitation cumulé	318 976,70 €
Recettes d'investissement	351,34 €
Dépenses d'investissement	32 444,51 €
Résultat de l'exercice (déficit)	-32 093,17 €
Résultat de clôture N-1	2 779,65 €
Résultat de clôture	-29 613,52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif 2021.

Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DESJEAN, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2021** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2021

Le résultat d'exploitation cumulé est de 318 976,70 euros. Le besoin de financement en section d'investissement est de 29 613,52 euros. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

à la section d'investissement	c\1068	29 613,52 €
en excédent de fonctionnement reporté	c\002	289 363,18 €

Vote du taux des taxes locales 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

foncier bâti	27,47%
foncier non bâti	20,46%
contribution foncière des entreprises	17,12%

Subventions 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	subventions
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale des Chasseurs d'Osmerly	150 €
Amis des écoles	300 €
Au fil de l'âge (EHPAD les Marronniers)	100 €
Union du Cher des DDEN	30 €
Club de l'amitié d'Osmerly	300 €
Facilavie	50 €
Tennis club d'Osmerly	400 €
	1 580 €

Vote du budget 2022

Monsieur le Maire présente le budget 2022.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **500 458,18 €**
- en section d'investissement **217 989,73 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Amortissements participation travaux éclairage public 2021

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'amortissement des biens inscrits à l'actif à l'article 2041582 est obligatoire. Il propose de les amortir en une année.

Il s'agit de :

compte	N° inventaire	immobilisations	valeur
2041582	20210002	Éclairage public résidence Rollin AE 0048	348,74 €
2041582	20210003	Éclairage public résidence Rollin AE 0047	555,47 €
		TOTAL	904,21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'amortir ces immobilisations en une année.

Questions diverses

Fait et délibéré à OSMERY, le 28 mars 2022

La secrétaire de séance,

Le maire,

